



ABROGER LA LOI TRAVAIL, c'est nécessaire,

c'est toujours possible !...

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
DANS L'ACTION
LE JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016**

En favorisant la précarisation de l'emploi (facilitation des licenciements économiques, conditions de reprise des entreprises, plans défensifs et offensifs de maintien de l'emploi,...) et en bloquant les salaires (majoration des heures supplémentaires, aménagement du temps de travail, forfaits jours,...), la loi travail El Khomri est à la fois une régression historique pour les salarié-e-s et les jeunes mais aussi d'une inefficacité économique absolue. Les attaques contre le statut de la Fonction publique et les services rendus aux usagers sont une suite logique de cette loi.

Après la loi « Santé », les GHT, le non-accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » et la baisse massive des financements de la santé et de l'action sociale, il nous faut agir maintenant en poursuivant la mobilisation.



...car la lutte paye !

➔ **Ce que nous avons fait reculer par la mobilisation sur la loi travail :**

Le gouvernement a dû procéder à cinq versions du projet de loi, revenant notamment au fur et à mesure des mobilisations sur la barémisation du barème des indemnités prud'homales, la volonté unilatérale de l'employeur dans les petites entreprises en lieu et place de l'accord collectif, la primauté de l'accord d'entreprise limitée dans un premier temps au temps de travail,... sans compter la mise en place de mesures pour les jeunes (aide à la recherche d'emploi, extension de la garantie jeune, etc.).

➔ **Ce qui a été gagné en entreprise et dans les professions dans le cadre du mouvement social :**

- ✓ le maintien du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle malgré un accord préalable régressif sur le cadrage financier ;
- ✓ le maintien de la majoration des heures supplémentaires pour les routiers, soit plus de 200 euros mensuels en moyenne ;
- ✓ dans de très nombreuses entreprises de tous secteurs, les salarié-e-s ont obtenu des avancées notables en matière d'emploi, d'augmentation salariale, de conditions de travail...
- ✓ l'augmentation des salaires (bien qu'insuffisante) dans la Fonction publique

Avec la CGT, revendiquons notamment :

- ➔ Le redéploiement des 200 milliards d'aide aux entreprises
- ➔ De consacrer 3 % du PIB à la recherche et à l'innovation
- ➔ La revalorisation des métiers à prédominance féminine
- ➔ L'abrogation de la « loi santé » et l'arrêt de la mise en place des GHT
- ➔ De vrais financements pour la santé et l'action sociale
- ➔ La reconnaissance pleine et entière des qualifications et de la pénibilité
- ➔ La résorption de l'emploi précaire et la titularisation des contractuels
- ➔ L'amélioration des conditions de travail et de vraies augmentations de salaire
- ➔ Le développement des services publics et de la Fonction publique pour répondre aux besoins économiques et sociaux des populations
- ➔ Une réforme ambitieuse de la fiscalité publique
- ➔ Un droit d'information et de contrôle des instances représentatives des personnels quant aux aides publiques versées à l'entreprise lorsqu'il n'existe pas de contrepartie réelle en termes de maintien ou de création d'emplois.